



# Conseil économique et social

Distr. LIMITÉE  
30 avril 1999

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

## Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Huitième session

Vienne, 27 avril-6 mai 1999

### Projet de rapport

*Rapporteur:* Adrian Vierita (Roumanie)

### Additif

## Chapitre II. Activités du Centre pour la prévention internationale du crime

### A. Structure des débats

1. À ses 4e et 5e séances, les 28 et 29 avril 1999, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 3 de son ordre du jour intitulé:

“Activités du Centre pour la prévention internationale du crime:

a) Réforme de la justice pénale et renforcement des institutions judiciaires: collecte, analyse et utilisation aux fins de l’action d’informations sur la criminalité et la justice pénale et informatisation du fonctionnement de la justice pénale;

b) Coopération technique;

c) Coopération avec d’autres entités et organismes des Nations Unies;

d) Mobilisation de ressources.”

2. Pour son examen du point 3 de son ordre du jour, la Commission a été saisie du rapport du Secrétaire général sur les activités des instituts qui composent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.15/1999/4) et du rapport du Directeur exécutif sur les activités du Centre pour la prévention internationale du crime (E/CN.15/1999/2).

3. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 28 avril 1999, après une déclaration liminaire de l’Administrateur général du Centre pour la prévention internationale du crime, la Commission a entendu des déclarations des représentants du Costa Rica, de la Chine, du Japon et des États-Unis.

L'observateur de l'Afrique du Sud a également fait une déclaration. Les observateurs de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (au nom des institutions qui composent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale), de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine, de l'Académie arabe Naif des sciences de la sécurité, de la Fédération internationale des femmes de carrières juridiques et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont également fait des déclarations.

4. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 29 avril 1999, la Commission a entendu des déclarations des représentants de l'Allemagne (au nom de l'Union européenne), de la Fédération de Russie, des Pays-Bas, de l'Ukraine, du Mexique, de la France, de la République de Corée, du Togo et de l'Inde (au nom du Groupe des 77 et de la Chine). Les observateurs du Maroc, du Bélarus, de la Turquie, de l'Indonésie et d'Israël ont également fait des déclarations.

## **B. Delibérations**

5. Plusieurs participants ont félicité le Directeur général pour la clarté et la concision de son rapport sur les activités du Centre pour la prévention internationale du crime (E/CN.15/1999/2). De nombreux participants se sont félicités des efforts déployés par le Centre pour axer, coordonner et organiser ses travaux, en particulier ses activités de coopération technique, afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et la traite de personnes humaines. Le Centre a également été félicité pour l'élaboration du programme mondial sur la traite des personnes humaines (E/CN.15/1999/CRP.2), du programme mondial contre la corruption (E/CN.15/1999/CRP.3) et des études globales sur la criminalité organisée (E/CN.15/1999/CRP.4). Ces programmes ont été considérés comme représentant une base stratégique solide pour les activités de coopération technique du Centre. L'importance d'une démarche globale et régionale pour mener ces activités a été soulignée. Certaines délégations se sont déclarées heureuses d'avoir été consultées et d'avoir eu la possibilité de présenter leurs observations lors de l'élaboration des programmes. D'autres ont fait part de leur désir de voir la Commission servir à l'élaboration de telles initiatives. Certaines améliorations ont été proposées pour les programmes mondiaux, en particulier en ce qui concerne la méthodologie et la définition des éléments de recherche. Un participant a émis l'avis que le Centre devrait décrire plus clairement les ressources dont il a besoin pour appliquer ces programmes mondiaux tout en maintenant ces activités de coopération technique déjà en cours.

6. Des participants ont déclaré qu'il était nécessaire de développer les activités de coopération technique qui correspondraient au projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. De nombreux participants ont apporté un appui sans réserve à la consolidation des activités de coopération du Centre mais d'autres ont proposé que l'on continue à prêter attention à l'amélioration des systèmes de justice pénale, en particulier dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition. Cette amélioration du système judiciaire constituerait un important élément de la lutte contre la criminalité transnationale organisée. L'importance qui s'attache à s'assurer que les activités de coopération technique sont axées sur les régions et ont une incidence à ce niveau a été soulignée par certains participants. Certains participants ont en outre noté la nécessité pour le Centre de développer ses activités aux niveaux régional et sous-régional, en particulier sur le continent africain. Plusieurs délégations ont félicité le Centre pour le renforcement de sa présence sur le terrain en vue d'améliorer la qualité et l'opportunité des projets de

coopération technique. De nombreux participants se sont félicités à ce sujet de la collaboration croissante du Centre avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

7. Un écart a été noté entre le mandat du Centre et les ressources financières limitées dont il dispose tant au titre de son budget ordinaire qu'à celui des sources extrabudgétaires. Plusieurs délégations ont demandé une augmentation des ressources pour le Centre. Les efforts déployés par celui-ci pour présenter un programme de travail centré et orienté vers les résultats ont été reconnus. Plusieurs participants ont à ce propos fait part de l'intention de leurs gouvernements de fournir des ressources additionnelles au Centre pour appuyer ses activités de coopération technique.

8. Des participants ont déclaré qu'une des conditions importantes de la lutte contre la criminalité organisée était l'existence d'un système de justice pénale efficace qui utiliserait les progrès techniques tels que l'informatisation et la gestion des données tout en maintenant un équilibre approprié entre l'application des lois et le respect des droits de l'homme. Certains participants ont estimé que le Centre devait poursuivre ses activités dans des domaines tels que la prévention du crime et la justice pénale dans son programme de coopération technique.

9. De nombreux participants ont déclaré qu'il faudrait s'efforcer d'éviter les doubles emplois dans les activités de coopération technique concernant la prévention du crime et la justice pénale. La coordination avec les institutions qui composent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et les organisations régionales, les instituts nationaux et d'autres associations a été considérée comme importante. Dans ce domaine, les activités menées par les institutions composant le réseau du Programme ont été très appréciées. Certains participants ont noté l'importance qui s'attachait au renforcement de la capacité de ces institutions à aider le Secrétariat dans ses activités.

---